Accueil - Nouveaux résidents R1

Faculté de médecine
Université de Montréal et du monde.

Vice-décanat aux études médicales postdoctorales

02 juillet 2019

Programme de la demie journée

- Le vice-décanat - études médicales postdoctorales
- Communications avec le programme
- Éléments essentiels du guide du résident
  - Congé sans solde
  - Congé de maladie et retour de congé de maladie
  - Changement de programme et transfert de faculté
  - Changement à la grille de stage
  - Stages en entente interuniversitaire et en milieu non agréé
  - Comité de révision et mécanisme d'appel des décisions
- Gestion de mon dossier de résident
  - Évaluations de stages, absences et outils à ma disposition
  - Stages de nuit
- Collège des médecins du Québec
  - Rôle et responsabilités des apprenants et de leurs superviseurs
  - Autorisations en fonction des cartes de stage

Programme de la demie journée - suite

- L'apprentissage et l'évaluation sous l'approche par compétence
- Services aux étudiants
  - Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ)
  - Plaintes en matière de harcèlement – climat de travail
  - Bureau d'aide aux étudiants et résidents (BAER)
  - Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH)
- L'Association des médecins résidents de Montréal (AMRM)
  - Bien-être
  - Entente collective

Le vice-décanat aux EMPD

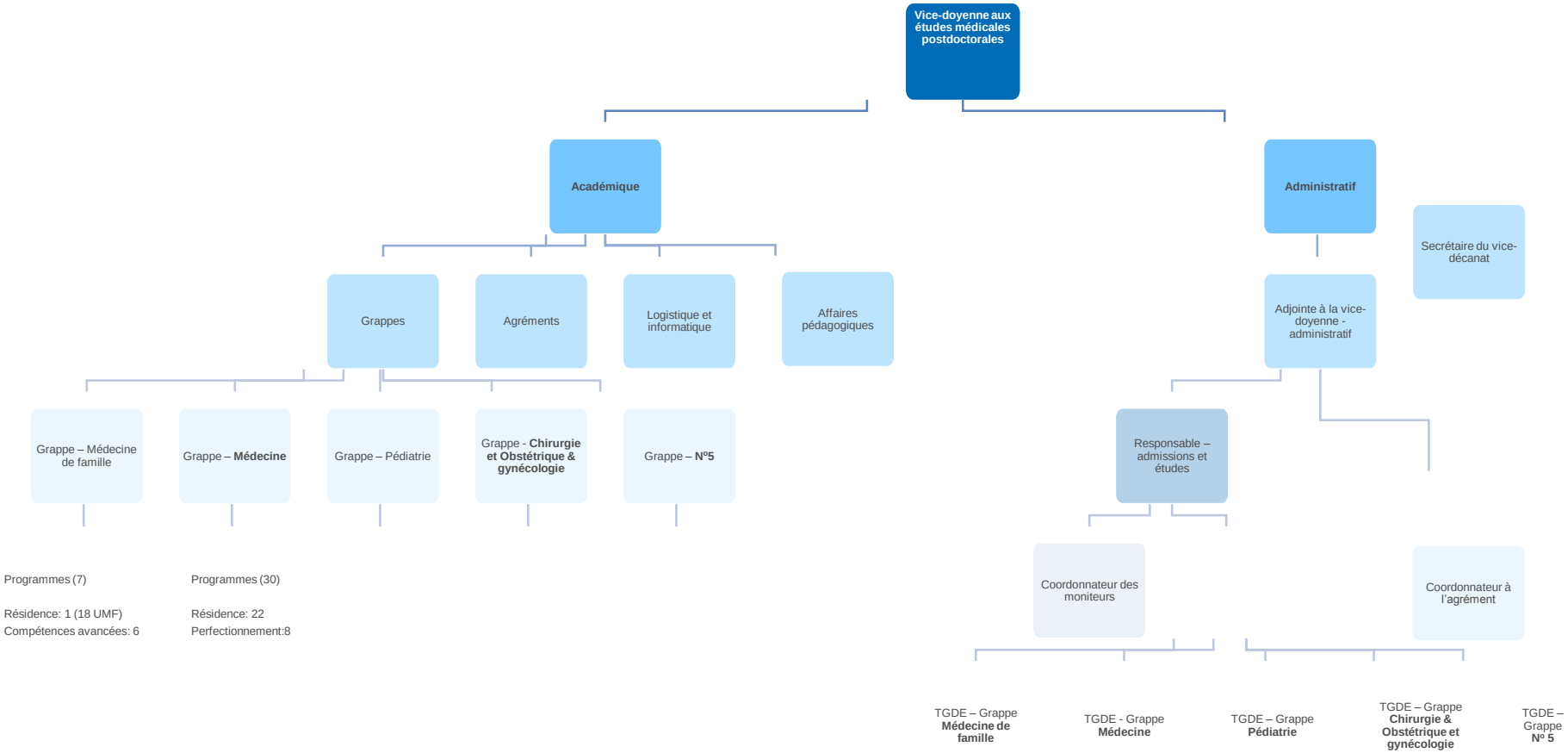

Faculté de médecine
Université de Montréal et du monde.

Communications avec le programme

- Votre directeur de programme:
  - La personne responsable de la planification et la mise en œuvre de votre programme (stages, cours, évaluations, promotion, orientation de carrière);
  - La plupart des communications entre le programme et vous sont acheminées par votre directeur(trice) ou son adjoint(e).
- Le comité de programme:
  - Lieu de discussions et échanges pour tout ce qui concerne les affaires du programme;
  - Constitué d'un représentant par milieu de stage, nommé par le directeur, d'un responsable de la recherche, d'un ou des représentants des résidents (dont un élu par les pairs) et autres selon les programmes;
  - Présidé par le directeur du programme.
- Le comité d'évaluation/comité de compétence:
  - Revoit au moins deux fois par année le parcours de chaque résident (révision systématique de toutes les évaluations/APC);
  - Fait un recommandation de promotion de chaque résident vers l'étape suivante, incluant la graduation et la certification pour les Collèges qui vous concernent à la fin de votre formation.
- Les résidents membres du comité de programme:
  - Contribuent aux travaux du comité de programme pour l'amélioration continue de celui-ci;
  - Communiquent régulièrement avec les autres résidents du programme avant et après chaque réunion du comité de programme.

Communications avec le programme

- Votre programme est le point central de toute votre formation, incluant les milieux de stages (hôpitaux);

- Le vice-décanat communique avec vous directement pour tout ce qui concerne votre dossier administratif à l'université (inscriptions, évaluations manquantes, frais de scolarité, etc);

- Les Collèges (Collège des médecins de famille du Canada, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Collège des médecins du Québec) communiquent directement avec vous, ni le vice-décanat ni le programme ne vous feront des relances.

Lisez vos courriels ☺☺☺ (adresse @umontreal obligatoire)

Les essentiels du Guide du résident

- IMPORTANT – **Prendre connaissance du Guide du résident 2019**

  https://medpostdoc.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/49/2018/10/Guide_Resident_2019.pdf

- Congé sans solde
  - Est autorisé seulement exceptionnellement;
  - Aucune obligation de la Faculté de l'autoriser;
  - Doit être motivé par écrit par le résident;
  - Nécessite l'approbation du comité d'évaluation de votre programme;
  - Requiert l'autorisation de la vice-doyenne;
  - Durée maximale = 13 périodes (12 mois);
  - Retour de congé doit se faire en début de période.

Les essentiels du Guide du résident

- Congé de maladie
  - Responsabilité du résident;
  - Doit fournir son certificat médical signé par son médecin traitant;
  - Certificat médical doit préciser les dates de début et de fin prévue;
  - Le résident doit aviser l'ensemble des intervenants suivants de son absence:
    - Son programme de résidence (+ fournir billet);
    - Son agent payeur (+ fournir billet);
    - Son milieu d'attache;
    - Le vice-décanat aux études médicales postdoctorales (+ fournir billet);
  - À défaut de fournir le billet médical comme requis = absence non motivée;
  - Si prolongation, doit aviser avec billet médical à l'appui;
  - Si aucune certificat médical n'est remis après trois mois d'échéance dudit certificat, le résident sera désinscrit de la Faculté.

Les essentiels du Guide du résident

- Retour de congé de maladie
  - Si absent plus de trois mois de sa formation:
    - Doit rencontrer vice-doyenne;
    - Doit fournir certificat médical signé par le médecin et daté précisant la date du retour au travail et les conditions de retour au travail, s'il y a lieu;
    - Doit fournir au vice-décanat et à son programme, une attestation médicale précisant qu'il est apte à revenir au travail;
    - Possibilité de se prévaloir d'un stage non-contributoire d'une durée maximale de deux périodes, avec approbation par le comité d'évaluation du programme de résidence et autorisation de la vice-doyenne.

Les essentiels du Guide du résident

- Changement de programme
  - Processus provincial gouverné par la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales (CVDFM);
  - Important de respecter les dates limites pour soumettre sa demande:
    - 09 septembre 2019 (pour entrée en vigueur au 13 janvier 2020);
    - 15 janvier 2020 (pour entrée en vigueur au 1er juillet 2020);
  - Une seule demande de changement de programme autorisée vers un programme de spécialité pendant toute la durée de la résidence;
  - Nouveaux résidents R1 doivent compléter une année complète de formation dans le programme de résidence dans lequel ils ont été jumelés via CaRMS;
  - Places très limitées.
- Transferts de faculté
  - Exceptionnel;
  - Aucune obligation de la Faculté de considérer la demande de transfert;
  - Certaines conditions peuvent être posées le cas échéant;
  - Demande doit être adressée d'abord à sa faculté d'attache.

Les essentiels du Guide du résident - suite

- Changement à la grille de stage
  - Exceptionnel;
  - Doit être autorisé par le programme de résidence;
  - Résident doit:
    - Obtenir confirmation de disponibilité du stage avec le responsable de ce stage;
    - Aviser le responsable du stage à modifier et obtenir son autorisation;
    - Aviser les directions de l'enseignement des milieux de stage concernés;
    - Compléter le formulaire de demande de changement de stage;
    - Toutes les informations doivent avoir été obtenues par le résident avant de présenter la demande;
  - Modification à la grille sera effectuée par votre programme de résidence.
- Stage en entente interuniversitaire (dit « stage CREPUQ »)
  - Stage effectué dans un autre réseau d'enseignement médical;
  - Au Québec (Université Laval, Université McGill ou Université de Sherbrooke);
  - Doit répondre à des besoins pédagogiques;
  - Doit être approuvé par la direction de son programme de résidence;
  - Doit s'effectuer dans un milieu agréé par le Collège des médecins du Québec;
  - Démarche administrative doit être faite 60 jours calendrier avant le début du stage.

Les essentiels du Guide du résident - suite

- Stage en milieu non agréé et hors Québec
  - Avoir effectué la moitié de sa formation en résidence;
  - Être motivé et répondre à des besoins pédagogiques;
  - Être approuvé par la direction de son programme de résidence;
  - Doit comporter des objectifs de stage précis à joindre à la demande;
  - Démarche administrative doit être faite 90 jours calendrier avant le début;
  - Évaluation dans MedSIS, sur des fiches d'évaluation UdeM;
  - Doit être autorisé par le vice-décanat et par le CMQ;
  - Dans le cas d'un stage hors Québec, il peut être requis d'obtenir également l'autorisation de la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux (DARSSS);
  - Aux États-Unis, des conditions particulières s'appliquent.

Les essentiels du Guide du résident - suite

- Comité de révision
  - Huit membres
  - Un représentant des résidents
  - Calendrier de réunions (8 réunions par année)
- Mécanismes d'appel des décisions
  - Échec de stage
    - Appel de la décision du comité d'évaluation du programme peut être présentée à l'intérieur d'un délai de dix jours ouvrables après avoir été informé de la sanction;
    - Résident doit présenté sa demande par écrit au vice-décanat avec argumentation à l'appui et précision sur les motifs à l'appui de la demande d'appel.
  - Exclusion du programme
    - Appel de la décision du comité d'évaluation du programme peut être présentée à l'intérieur d'un délai de quinze jours ouvrables après avoir été informé de la sanction;
    - Résident doit présenté sa demande par écrit au vice-décanat avec argumentation à l'appui et précision sur les motifs à l'appui de la demande d'appel.

Medsis

Patrick Hamel, MD, FRCSC

Faculté de médecine
Université de Montréal et du monde.

Medsis

- Évaluation de fin de stage
- Évaluation de l’enseignement
- Évaluation des superviseurs
- Consultation des grilles de stage

Medsis - Accès

medsis.umontreal.ca

Medsis - Accès

- Code d’accès
- UNIP

Medsis - Accès

Mac

- Firefox
- Chrome

PC

- Firefox
- Chrome
- Explorer 11+

Medsis - Formation

https://formation.sagess.umontreal.ca/

Formations MedSIS

C'est votre premier accès à la plateforme de formation? Cliquez sur les boutons [Visite Guidée] et consultez le document : Mettre à jour son profil utilisateur. Une fois votre profil mis à jour, la formation s'adapte pour vous offrir une formation sur-mesure!

Superviseur Seul le parcours de formation des Superviseurs est en accès libre (MOOC). Les autres parcours de formation demandent de s'identifier ; cliquez alors sur les boutons [Continuer] qui s'afficheront plus loin et laissez vous guider pour accéder à vos supports de formation.

CALENDRIER

juin 2019

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MENU PRINCIPAL

- Mettre à jour son profil utilisateur
- Classes virtuelles
- Séance d'accompagnement
- Scénarios Formations/Démonstrations
- Mettre à jour vos cours StudiUM
- Bogues relatifs aux capsules

Bienvenue dans votre plateforme de formation sur le *portail MedSIS*.
Retrouvez le bouton Visite guidée dans les différentes pages du SGA[1] pour en faire une visite guidée.

1. Système de Gestion de l'Apprentissage (la plateforme de formation)

Parcours de formations

1 — Généralités

5 — Je suis en stage

3 — Je supervise

0 - 4 — Je coordonne et/ou fais du soutien

Pour consulter son évaluation

- Il faut évaluer préalablement un superviseur et un stage

Grégoire Aribaut

Accueil > Portail Étudiant

- Accueil
- Horaire du Stage
- Horaire personnel
- Grille de stage
- Formulaires d'évaluation
- Alertes

Alertes
0
0 nouveau
0 en attente
0 fermé
détails

Bienvenue, Grégoire ARIBAUT!

Vous êtes présentement connecté à **MedSIS**, le système de gestion multifonctionnel par Internet pour la Faculté de Médecine, Université de Montréal et les milieux hospitaliers affilliés, généré par Knowledge4You Corporation.

Évaluations

Il y a des évaluations qui requièrent votre attention:

- 3 Évaluations (Commentaires Étudiant)
- 5 Évaluations des enseignants
- 3 Évaluations de l'enseignement

détails...

A

B

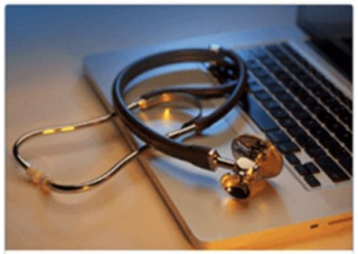

Medical School Information System

© 1999 - 2016
Knowledge4You Corporation.
Tous droits réservés

© 1999 - 2016 Knowledge4You Corporation. Tous droits réservés.

Accueil > Portail Étudiant > **Formulaires d'évaluation**

Année académique: 2015 - 2016 | Cours: [MMD3702] Chirurgie | Statut: Tout

Évaluation sur demande (Étudiant)

Cours	Formulaire d'évaluation	Période	Superviseur	Statut

Évaluation de l'étudiant (Commantaires Étudiant)

S.V.P., commentez les évaluations ci-dessous:

Cours	Formulaire d'évaluation	Période	Superviseur	Statut
MMD3702	Évaluation Fin de stage - Évaluation du stagiaire	2016-00-00 / 2016-00-00	Thyne Clément	Cliquer pour obtenir plus de détails

Évaluation de l'enseignant

S.V.P., évaluer les superviseurs listés ci-dessous:

Cours	Formulaire d'évaluation	Période	Superviseur	Statut
MMD3701	Évaluation du superviseur	2016-10-31 / 2016-11-27 Nombre de jours pour compléter: 521	Sélectionner plusieurs enseignants 1	Début

Évaluation de l'enseignement

S.V.P., commentez les évaluations ci-dessous:

Cours	Formulaire d'évaluation	Période	Statut
MMD3702	Évaluation de l'enseignement	Nombre de jours pour compléter: 8	Début

Pour accéder à notre évaluation et pouvoir l'approuver,

Université de Montréal

Évaluation du superviseur
Évaluation du superviseur
Rhumatologie, 2016 - 2017

Évaluations

#	Superviseur	Statut	Actions
1	1	Pas évalué	Évaluer

Nom	[FR] Univ. Dept.	[FR] Hosp.	[FR] Hosp. Dept.
Abdel-Baki, Amal	Psychiatrie	HND	Psychiatrie
Agoumi, Younes	Ophtalmologie	HND	Ophtalmologie
Andrès, Cédric	Psychiatrie	HND	Psychiatrie
Arbour, Jean-Daniel	Ophtalmologie	HND	Ophtalmologie
Artaud, Laurence	Psychiatrie	HND	Psychiatrie
Bergeron, Jessy	Pédiatrie	HMR	Pédiatrie

6 Voir plus de Supervis 2

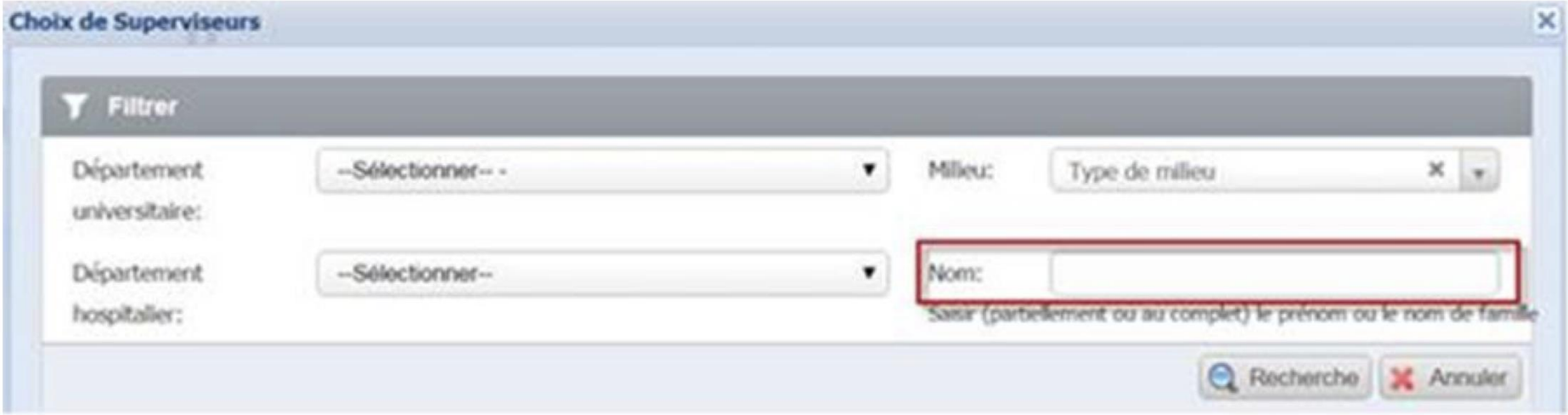
Choix de Superviseurs
Filtrer
Département universitaire:
--Sélectionner--
Milieu:
Type de milieu
Département hospitalier:
--Sélectionner--
Nom:
Saisir (partiellement ou au complet) le prénom ou le nom de famille
Recherche
Annuler

Évaluations
Superviseur Statut [FR] Actions
1 Tessier, Richard Évalué
2 Mercier, Geneviève Pas évalué
3 [FR] Select a teacher... Pas évalué
4 [FR] Select a teacher... Pas évalué
5 [FR] Select a teacher... Pas évalué
6 [FR] Select a teacher... Pas évalué
7 [FR] Select a teacher... Pas évalué
8 [FR] Select a teacher... Pas évalué
9 [FR] Select a teacher... Pas évalué
10 [FR] Select a teacher... Pas évalué
4
Évaluer
Annuler

Évaluation de l'étudiant (Commantaires Étudiant)

S.V.P., commentez les évaluations ci-dessous:

Cours	Formulaire d'évaluation	Période	Superviseur	Statut
[illegible]	Évaluation Fin de stage - Évaluation du stagiaire	2016-00-00 / 2016-00-00	Thyne Clément	Cliquer pour obtenir plus de détails

Évaluation de l'étudiant (Commantaires Étudiant)

S.V.P., commentez les évaluations ci-dessous:

Cours	Formulaire d'évaluation	Période	Superviseur	Statut
[illegible]	Évaluation Fin de stage - Évaluation du stagiaire	2016-00-00 / 2016-00-00	Thyne Clément	Modifier

Attention aux filtres

- Année académique
- Cours
- Statut

Problème d’accès à Medsis

http://medsis-acces.med.umontreal.ca/

Stage de nuit

Patrick Hamel, MD, FRCSC

Faculté de médecine
Université de Montréal et du monde.

Stage de nuit

Le stage de nuit est un moment privilégié d'apprentissage où vous ferez face à des problèmes variés et diversifiés permettant de mettre à l'épreuve votre ***autonomie et votre jugement***. Le stage de quatre semaines de nuits consécutives dans un même milieu favorisera la rétroaction sur les situations et l'acquisition des compétences. Il vous permettra d'assumer votre ***leadership et de collaborer*** étroitement avec les membres d'une équipe de soins.

Objectifs

- Assumer vos responsabilités
- Assumer la prise de décision dans un contexte d'accès limité aux ressources
- Interagir de façon constructive avec les membres de l'équipe de soins
- Communiquer efficacement avec les intervenants de l'équipe de soins, les patients et les proches
- Identifier vos limites et la pertinence de consulter un pair, le médecin superviseur de la garde ou un autre professionnel
- Traduire votre expérience dans un processus réflexif structuré
- Identifier vos besoins de formation en lien avec votre apprentissage
- Utiliser les ressources disponibles pour un apprentissage autonome

Objectifs supplémentaires (S.I.)

- Identifie l’urgence de la situation
- Priorise les cas à évaluer
- Effectue une prise en charge initiale appropriée à la situation
- Gère globalement l’unité des soins intensifs

Stage de nuit

- Médecine interne (étages)
- Unité coronarienne
- Chirurgie (étages et urgence)
- Soins intensifs
- Soins intensifs/trauma
- Pédiatrie (psychiatrie – profil pédiatrique)

Autres stages de nuit

- Obstétrique– gynécologie
- Anesthésiologie

Unité coronarienne (CARNUC) - *HMR*

- Anesthésiologie (R1)

Chirurgie étages-urgence (CGENCC)
HMR – CHUM - HSC

- Fondements chirurgicaux (R1) sauf obstétrique
- Radiologie (R1)
- Ophtalmologie (R1)
- Anatomo-pathologie (R1)

Médecine interne (MEDNEU)
CHUM, HMR, HSC

R1

- Tronc commun de médecine (Avec unité coronarienne)
- Dermatologie
- Radio-oncologie
- Médecine d’urgence
- Neurologie
- Médecine physique et réadaptation
- Médecine nucléaire
- Psychiatrie (profil adulte)
- Médecine familiale
- Santé publique

Soins intensifs (SINNSI)
HMR – CHUM - HSC

R2

- Tronc commun de médecine
- ORL

R3

- Tronc commun de médecine

R4

- Anesthésiologie

Soins intensifs/trauma - *HSC*

Fondements chirurgicaux (R2)

- Sauf ORL (CHUM) et obstétrique

Pédiatrie (PEDSNM) - *CHUSJ*

- Psychiatrie (Profil pédiatrique)

Horaire

- Du lundi soir au vendredi matin (4 nuits), pendant 4 semaines
- Étages – Urgence – Unité coronarienne: 20h00 à 8h00
- Soins intensifs: 18h00 à 7h00

Validité et vacances

Maximum 1 nuit d’absence (16 nuits versus 20 jours)

- Doit être reprise un dimanche

Nuit de congé ou contrainte majeure

- stagesdenuit@med.umontreal.ca
- Au moins 60 jours à l’avance
- Remplir la demande officielle de congé

Rencontres avec responsable

- Accueil (Lundi AM)
- Mi-stage (Évaluation formative; remise du journal réflexif)
- Fin de stage (Évaluation finale)

Ressources

Guide du résident

- Applications
- Ateliers et cours
- Support psychologique

(Re) *Bienvenue dans votre ordre professionnel!*

Dre Louise Samson

Université de Montréal
Le 2 juillet 2019

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Université de Montréal
Le 2 juillet 2019

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Je suis une employée du CMQ et n'ai aucun conflit d'intérêts commerciaux

Université de Montréal

Le 2 juillet 2019

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Votre rôle et vos responsabilités en tant que résident :

point de vue du Collège des médecins du Québec (CMQ)

Université de Montréal

Le 2 juillet 2019

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Rôle du CMQ

- Le Collège des médecins est l'ordre professionnel des médecins québécois et a été instauré en 1847

- La mission principale d'un ordre est de **protéger le public (46 ordres professionnels au Québec)**

- **La mission du CMQ :**
  - ***Une médecine de qualité au service du public***

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Rôle du CMQ

Surveille et évalue la pratique médicale au Québec;

Reçoit et traite les plaintes du public;

Vérifie la compétence des futurs médecins et leur aptitude à exercer la médecine;

Délivre les permis et les autorisations d'exercice;

Assure le maintien de la compétence des médecins;

Élabore des guides de pratique et des lignes directrices;

Prend position, y compris dans les médias, sur divers sujets en matière de santé.

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Rôle du CMQ

- *Votre carte de stages vous autorise à poser, sous supervision, les actes médicaux nécessaires à votre formation dans un milieu approuvé par le CMQ*

- *Les attentes :*
  - *Réussir sa formation postdoctorale*
  - *Se conformer au Code de déontologie des médecins et aux règlements sur la tenue de dossier et sur les ordonnances*
  - *Éviter de se mettre dans des situations pouvant compromettre sa carrière :*
    - *Actes criminels*
    - *Fraude*
    - *Comportements inadéquats dans les médias sociaux*
    - *Comportements à risque pour la sécurité des patients*
    - *Non respect du secret professionnel*
    - *Etc.*

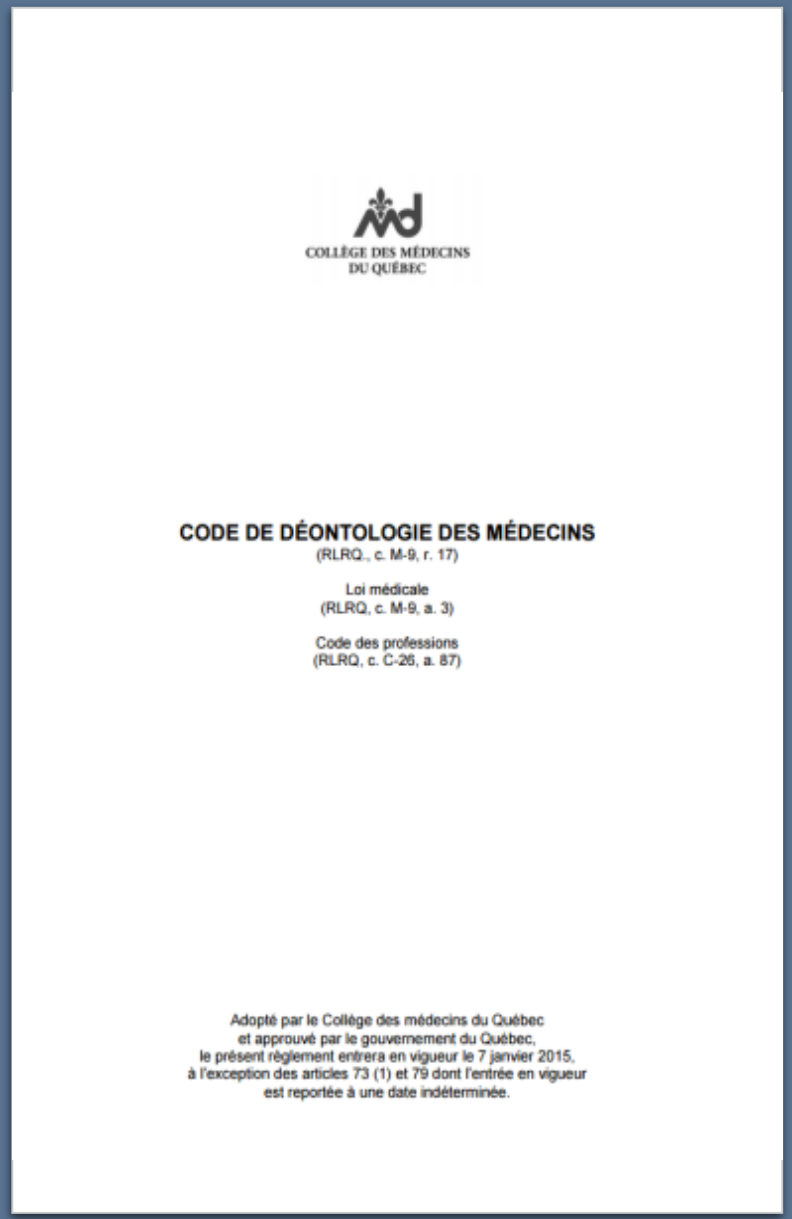

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

CODE DE DÉONTOLOGIE DES MÉDECINS
(RLRQ., c. M-9, r. 17)

Loi médicale
(RLRQ, c. M-9, a. 3)

Code des professions
(RLRQ, c. C-26, a. 87)

Adopté par le Collège des médecins du Québec
et approuvé par le gouvernement du Québec,
le présent règlement entrera en vigueur le 7 janvier 2015,
à l'exception des articles 73 (1) et 79 dont l'entrée en vigueur
est reportée à une date indéterminée.

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Le professionnalisme et la notion du contrat social.

Ensemble de comportements, valeurs, qualités que doivent démontrer ceux et celles à qui *la société a accordé le privilège* d'être considérés comme professionnel.

On doit *mériter* la confiance du public et tout faire pour protéger le public.

Le professionnalisme est basé sur la *primauté*

- du bien-être *du patient*,
- de l'*autonomie* du patient
- de la *justice* sociale.

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Vos responsabilités

- ***5 domaines de responsabilités :***

1. ***Patient***
2. ***Milieux de formation (universités, facultés, programmes, superviseurs…)***
3. ***Équipe (soins et pédagogique)***
4. ***CMQ et profession***
5. ***Soi-même***

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'APPRENANT ET DU SUPERVISEUR

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Rôle et responsabilités de l'apprenant

- *CanMEDS et CanMEDS-MF*
- *Codes de conduite des universités et des établissements*

CANMEDS

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

5 domaines de responsabilités

- ✓ Patient
- ✓ Milieux de formation
- ✓ Équipe (soins et pédagogique)
- ✓ CMQ et profession
- ✓ Soi-même

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

5 domaines de responsabilités

- ✓ Patient
- ✓ Milieux de formation
- ✓ Équipe (soins et pédagogique)
- ✓ CMQ et profession
- ✓ Soi-même

Une section pour l'apprenant et une autre pour le superviseur

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

5 domaines de responsabilités

- ✓ Patient
- ✓ Milieux de formation
- ✓ Équipe (soins et pédagogique)
- ✓ CMQ et profession
- ✓ Soi-même

Une section pour l'apprenant et une autre pour le superviseur

Liens avec le *Code de déontologie des médecins*

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

5 domaines de responsabilités

- ✓ Patient
- ✓ Milieux de formation
- ✓ Équipe (soins et pédagogique)
- ✓ CMQ et profession
- ✓ Soi-même

Une section pour l'apprenant et une autre pour le superviseur

Liens avec le *Code de déontologie des médecins*

Glossaire et références utiles

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

5 domaines de responsabilités

- ✓ Patient
- ✓ Milieux de formation
- ✓ Équipe (soins et pédagogique)
- ✓ CMQ et profession
- ✓ Soi-même

Une section pour l'apprenant et une autre pour le superviseur

100 énoncés

Liens avec le *Code de déontologie des médecins*

Glossaire et références utiles

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Exemples d’énoncés du guide

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Section Apprenant

Énoncé A-1 (p. 10) :

S'identifier auprès du patient, lui préciser son rôle de soignant et d'apprenant et lui expliquer son niveau de formation.

Lui donner également le nom de son superviseur et l'informer de son rôle.

Énoncé A-2 (p. 10) :

S'exprimer dans un langage clair et accessible dans toute communication avec le patient et **valider la compréhension de celui-ci** (art. 29 du Code).

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Section apprenant

Énoncé C-1 (p. 12) :

Valider avec son superviseur **les attentes, les modalités et les objectifs de la supervision**.

Énoncé A-5 (p. 10) :

Reconnaitre que l'apprenant **engage sa responsabilité**, selon son niveau de formation, à prendre soin du patient.

Énoncé A-6 (p. 10) :

Respecter les limites de ses compétences et s'abstenir de procéder à une activité médicale ou chirurgicale qui dépasse ses capacités, et s'en remettre à son superviseur, le cas échéant (art. 42 du Code).

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Section apprenant

Énoncé A-11 (p. 11) :

Adopter une conduite professionnelle irréprochable envers le patient; **assurer une saine distance avec le patient**; éviter tout conflit et empêcher tout abus dans cette relation (art. 17, 22, 25 du Code et art. 59.1 du *Code des professions*).

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Section apprenant

Énoncé A-12 (p. 11) :

Utiliser **les réseaux sociaux**, les téléphones intelligents, les messages textes et les courriels, ou toute autre technologie de communication, de manière professionnelle et sécuritaire.

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Médias sociaux – Violations observées

- Communication inappropriée avec un patient (ex.: inconduite de nature sexuelle)
- Fausse représentation (titre, qualifications)
- Pratiques inappropriées (ex.: Rx sur internet)
- Violation du secret professionnel
- Propos dérogatoires envers un patient
- Scènes d’intoxications en ligne (impliquant le médecin)
- Propos discriminatoires/diffamatoires

Section apprenant

Énoncé E-1 (p. 15) :

S'abstenir de procéder à une investigation de sa propre condition médicale, **de se traiter et d'en faire de même pour les membres de sa famille et les proches** (art. 70 du Code).

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Section superviseur

Énoncé A-3 (p. 16) :

Prendre conscience de **sa responsabilité quant à sa décision de confier des activités professionnelles à l'apprenant**, selon les capacités, le niveau d'autonomie et les limites de ce dernier (art. 11 du Code).

Énoncé B-1 (p. 17) :

Demander à l'apprenant de lui indiquer son niveau de formation, son degré d'autonomie, **incluant ses limites et ses capacités, quant à la maîtrise des compétences attendues**, ainsi que ses besoins personnels et pédagogiques.

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Sections apprenant et superviseur

Énoncé C II-5 (p. 14) et énoncé B-15 (p. 18) :

Reconnaitre les répercussions potentielles du curriculum non officiel, communément appelé **curriculum caché**, qui s'exprime par la transmission de normes de pratique, de principes, de valeurs ou de croyances parallèles ou contradictoires au curriculum officiel ou dérogatoires au Code, et en tirer des leçons pour son apprentissage.

Énoncé B-12 (p. 18) :

Reconnaitre son influence comme **modèle de rôle** envers l'apprenant et être conscient des répercussions de ses propres valeurs et de ses convictions personnelles dans son enseignement.

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Sections apprenant et superviseur

Énoncé E-2 (p. 15) :

Éviter des comportements pouvant nuire à sa santé physique ou psychologique, à sa crédibilité (abus de substances, comportements déviants, etc.) (art. 43 du Code), à son apprentissage et à l'image de la profession (art. 16 du Code).

Énoncé E-2 (p. 19) :

Éviter les comportements susceptibles de nuire à sa crédibilité personnelle et professionnelle concernant son rôle de médecin et de superviseur, et ce quel que soit le contexte, incluant l'utilisation des médias sociaux (art. 43 du Code).

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Section apprenant

Énoncé C-8 (p. 13) :

Prêter assistance à un collègue qui en fait la demande pour toutes situations cliniques urgentes ou non urgentes, pendant ou en dehors de la garde (art. 114 du Code).

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

117 signalements envers un apprenant sur une période de 15 ans

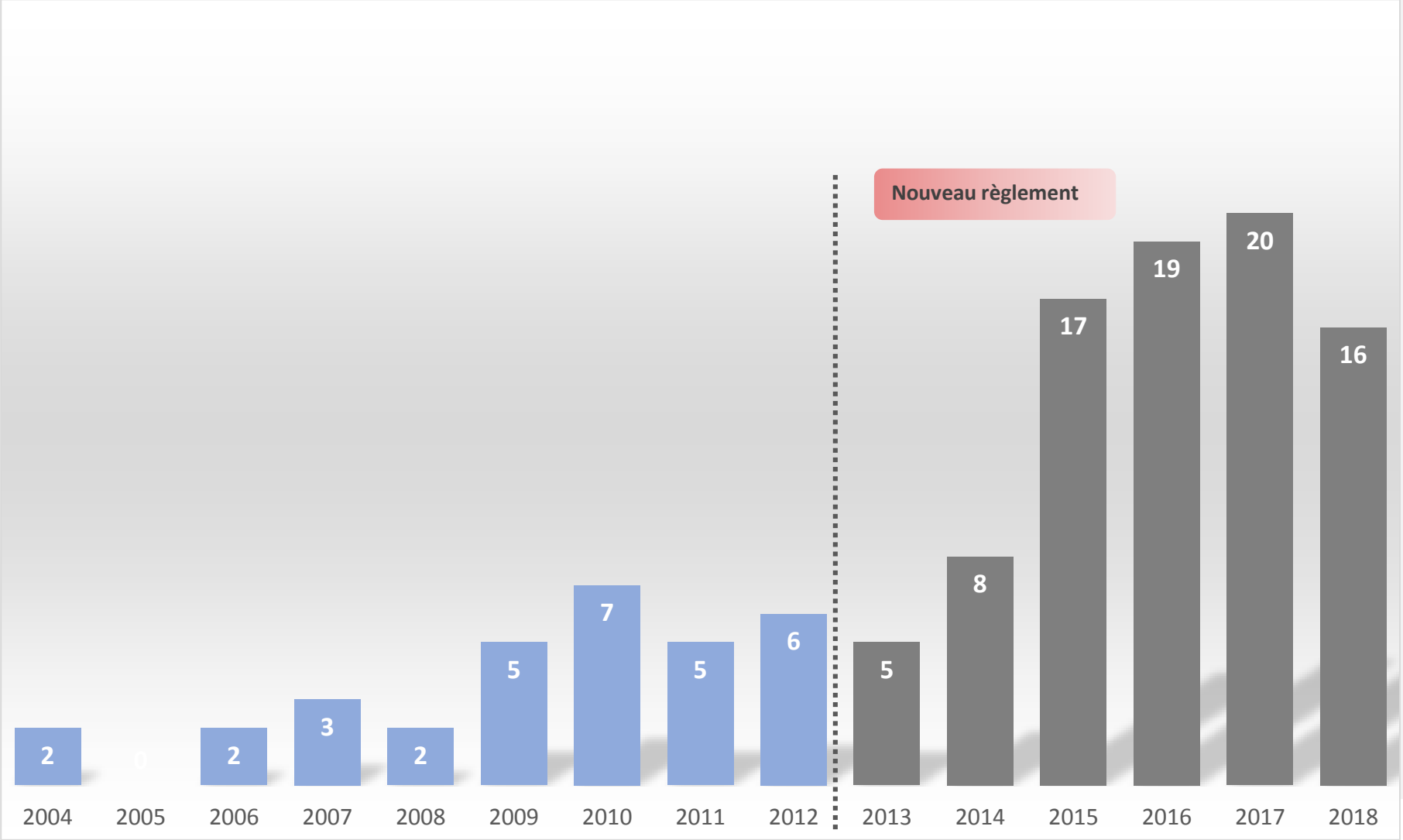

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Signalements : période de 2013 à 2018 (nouveau règlement)

Classement des signalements selon les compétences CanMEDS depuis 2013

Professionnel

- manquement au Code de déontologie des médecins
- manque d'empathie
- inconduite sexuelle
- inconduite dans les médias sociaux
- plagiat ou fausse déclaration
- abus de substance
- autoprescription ou prescription à sa famille
- non-respect des règlements du CMQ

Expert médical

- erreur de Dx/Tx
- manque de suivi ou prise en charge inadéquate

Communicateur

- non validation de la compréhension du patient
- explications incomplètes
- problématique linguistique
- manquement en compétence culturelle

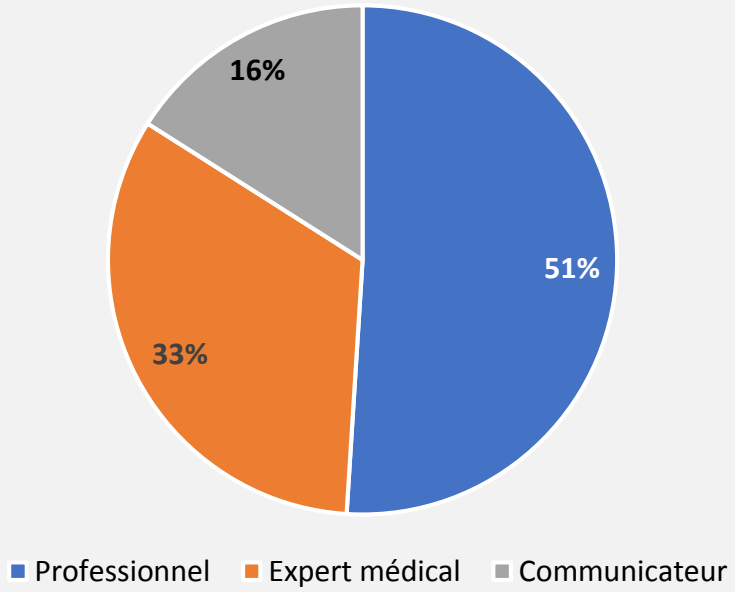

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Signalements : période de 2013 à 2018 (nouveau règlement)
85 signalements

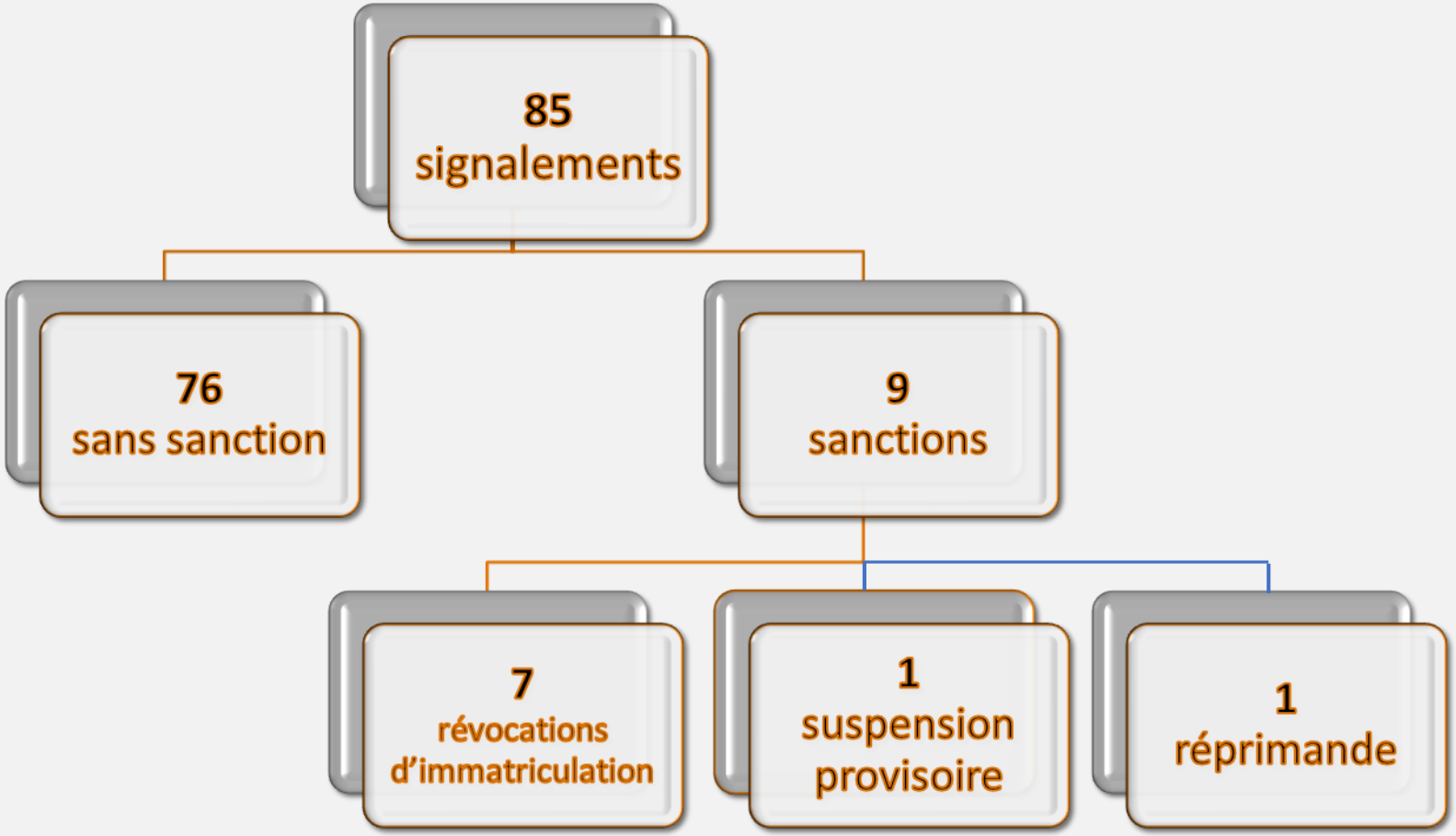

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Mise en garde

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

Visitez notre site web

www.cmq.org

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Plaisir
et
succès
tout au long de votre parcours

COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

L'apprentissage et l'évaluation sous l'approche par compétences

Faculté de médecine
Université de Montréal et du monde.

Carole Lambert, MD
Vice-doyenne adjointe, secteur pédagogie

2 juillet 2019

Plan de la présentation

- Qu’est-ce que c’est et qu’est-ce que ça implique pour moi?
- Le coaching, un nouveau rôle pour plusieurs professeurs
- Les comités de compétences

Université de Montréal

Ce qui change vraiment

Reconnaissance des acquis en fonction de la durée de la formation, et non de l’atteinte des compétences nécessaires.

Durée de résidence fixe avec des résultats variables

vs

Durée de résidence variable avec résultats fixes

Université de Montréal

Image : www.dreamstime.com

L’approche par compétences

1. Enseignement	• Authenticité des situations et tâches d’enseignement et d’évaluation – rapprochées le plus possible au contexte de la profession visée
2. Étudiant	• Responsabilisation accrue • Apprentissage actif et réflexif • Soutien et observation longitudinale
3. Enseignant	• Rôle de coach plutôt que d’évaluateur • Observation directe très fréquente

Université de Montréal

Le rôle du coach…

Les 4 étapes de la formation

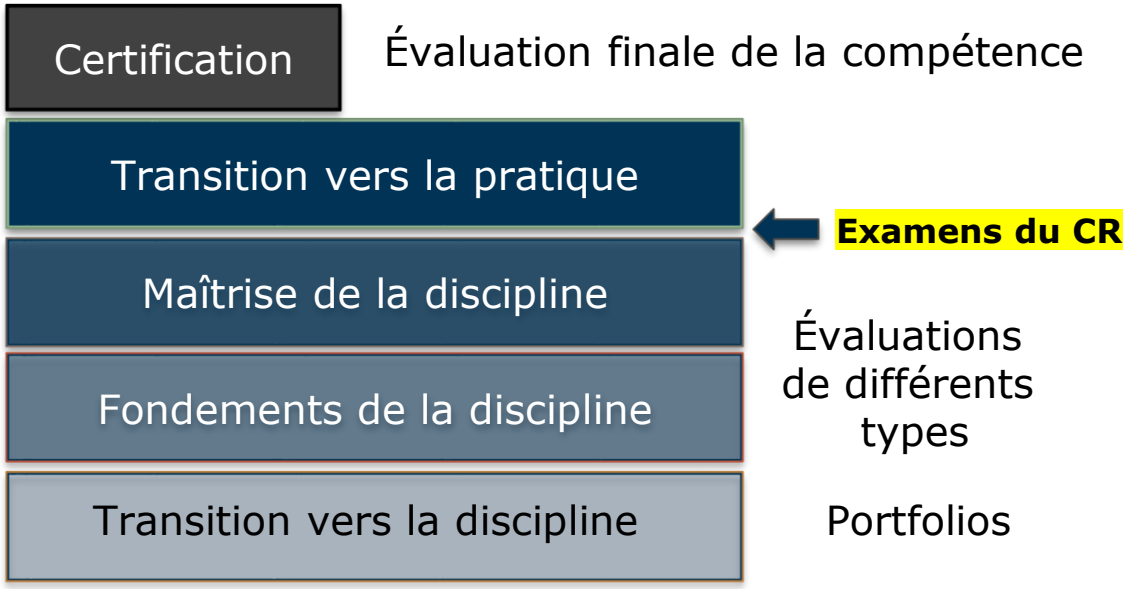

Université de Montréal

Jalons et APC à chaque étape de la progression

Activité professionnelle confiable (APC) — Une **tâche** essentielle d'une « discipline » qu'une personne est jugée apte à réaliser de manière autonome dans un contexte donné

- Utilisée en évaluation
- Englobe de nombreux jalons

Jalon — Un marqueur défini, observable des **habiletés** d'une personne le long d'un continuum de développement

- Utilisé en planification de l'enseignement
- Fondé sur les rôles CanMEDS

Échelle d'évaluation proposée

J'ai dû exécuter la tâche

J'ai dû constamment le guider

J'ai dû parfois le guider

Je devais être sur place

Je n'avais pas besoin d'être sur place

Décomposer les jalons

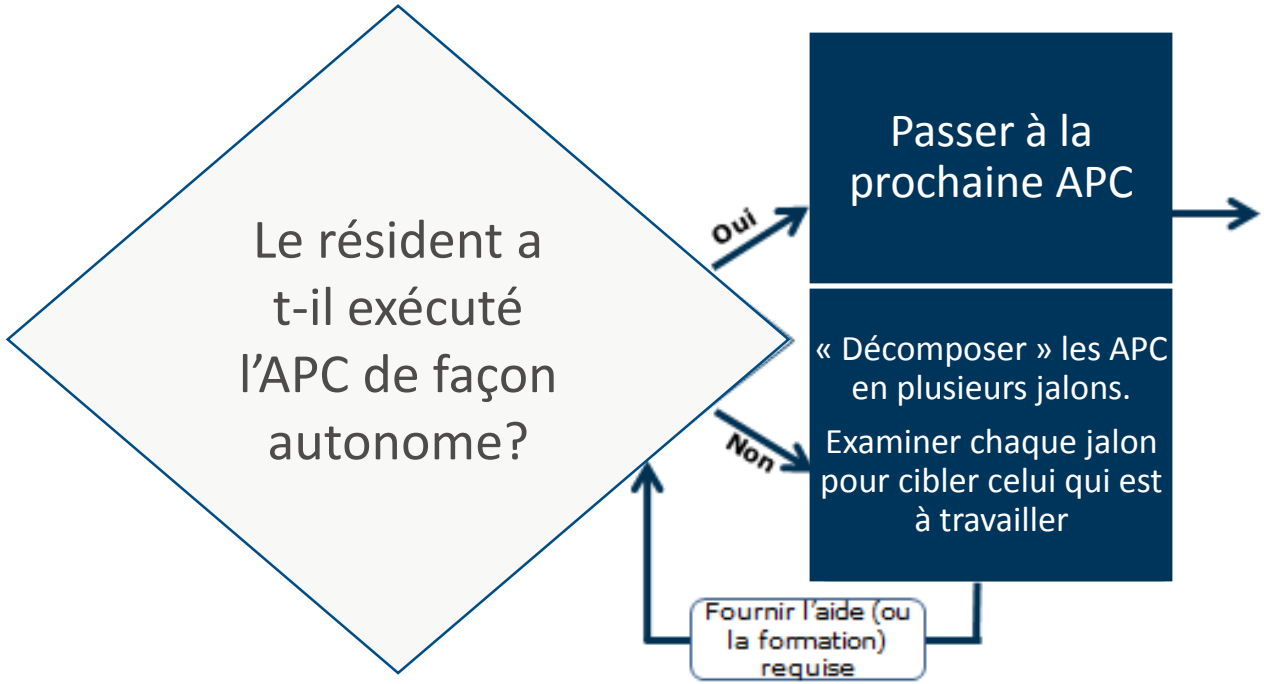

Rôle des comités de compétence

Revoir les **réalisations d'un apprenant vis-à-vis des APC** et autres outils de mesure et décider de sa progression dans les étapes de formation en fonction des normes nationales établies par la discipline.

Prendre des **décisions** et formuler des **recommandations** à partir des données et de la rétroaction fournie dans la pratique clinique.

Université de Montréal

Les avantages pour les résidents

- Des évaluations plus fréquentes et une supervision accrue
- Des parcours d’apprentissage bien définis et la connaissance des compétences requises pour passer aux prochaines étapes de la formation
- Le renforcement de l’autonomie durant leur formation
- La chance de se préparer à la pratique indépendante en peaufinant ses compétences et en travaillant de manière plus autonome durant la dernière étape de la résidence

Université de Montréal

Les programmes en CPC

2017	2018	2019
ORL	Urologie	Médecine TC et MIG
Anesthésiologie	Fondements chirurgicaux	Neurochirurgie
	Oncologie médicale	Radio-oncologie
	Néphrologie	Chirurgie cardiaque
	Médecine d’urgence	Gériatrie–Gastro
		Obstétrique-gynéco
		Rhumatologie
		Anatomo-pathologie
		Soins intensifs adultes

Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ)

514-397-0888 ou 1-800-387-4166

Denis Fournier
Médecin-conseil et directeur de l'intervention, prévention et recherche
Juillet 2019

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Formation des mds-conseils

« L'apprentissage et le développement continu d'un médecin-conseil se réalise par le contact quotidien avec les médecins-clients, le mentorat et l'échange avec les pairs, bonifiés par les lectures des articles-clés scientifiques sur la santé des médecins. »

2019 Claude Rajotte, md-conseil du PAMQ

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

PAMQ - Mission

Venir en aide aux médecins, résidents et étudiants en médecine affectés par une situation ou une maladie, quelles qu'elles soient.

Prévenir les problèmes de santé mentale chez les médecins, favoriser l'identification précoce et le traitement approprié de leurs problèmes, et les aider à dans leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion à l'exercice professionnel.

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

PAMQ - Raison d’être

Se consacrer au mieux-être et
à la santé des médecins*.

*L’emploi du mot «médecin» désigne également les résidents et étudiants en médecine.

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

PAMQ - Vision

Des médecins en santé pour une pratique médicale durable et pour le bénéfice de tous.

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Valeurs

- **Confidentialité**. (Discrétion) Protéger l'identité et les renseignements personnels des clients.
- **Respect**. *Compassion* et *bienveillance*. Ouverture et non jugement face aux composantes d'une situation, à ses conséquences et aux émotions qu'elles suscitent. Impartialité.
- **Intégrité.** Droiture, franchise à l'égard des clients, collègues et partenaires.
- **Partage des savoirs.** Partage des connaissances et des méthodes novatrices d'intervention en vue d'enrichir les façons de faire en santé des médecins.
- **Collégialité.** Travailler dans le respect des compétences de l'autre dans un esprit de collaboration et de complémentarité des savoirs.

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Principes directeurs

- Le médecin client est au centre des priorités
- Accessibilité des services
- Autonomie du client (autodétermination(2019))
- Indépendance et impartialité
- Rigueur
- Cohérence

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Autodétermination

« Pour moi, le soutien par les pairs part du principe que des choix doivent être offerts et que ces choix doivent être respectés. Le soutien par les pairs vise à favoriser l'autodétermination et ***respecte le fait que les pairs exprimeront leurs choix, que je sois moi,*** *comme pair aidant,* ***d'accord ou non avec ces choix, ou qu'il s'agisse de choix que je n'aurais pas fait moi-même****. »*

© 2013-2016 Commission de la santé mentale du Canada; Lignes directrices relatives au soutien par les pairs – Pratique et formation p.20 [Traduction] Theresa Claxton, Ontario Association of Patient Councils

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Confidentialité

Le Programme d'aide aux médecins du Québec est **autonome et entièrement indépendant** des organismes médicaux, du Collège des médecins et des facultés de médecine.

La **consultation** du PAMQ par un médecin, **y compris le fait d'avoir consulté** ou non le Programme, repose sur le principe de la confidentialité.

Quel que soit le contexte, le PAMQ estime que **le client doit connaître le contenu de son dossier avant de signer toute autorisation** de divulgation de renseignements à son sujet.

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Intervention

- Un service confidentiel
- Un service de counseling offert par un collègue médecin formé en santé des médecins
- Un service de référence vers des ressources familières avec les problématiques vécues par les médecins
- Un service gratuit et disponible 365 jours par année
- Le PAMQ n’est pas un service d’urgence, mais traite chaque demande comme pouvant être potentiellement urgente.

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Objectifs de l'intervention

- **Optimiser la santé et le fonctionnement du médecin** sur les plans professionnel et personnel en respectant ses capacités
- Viser des résultats **durables**

Counseling

« L'objectif principal du counseling est de permettre aux personnes en situation de doute ou de difficultés majeures, de se sentir mieux, de mobiliser et développer, de manière autonome, des attitudes et des ressources propres pour faire face à ces situations. »

Catherine Tourette-Turgis – 2008

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

DIAGRAMME DES SERVICES ET ACTIVITÉS DU PAMQ

SECTEURS D'ACTIVITÉS	INTERVENTION			PRÉVENTION		RECHERCHE
SERVICES OFFERTS	Services conseils en individuel pour problématiques en santé psychologique	Services conseils pour aider un collègue en difficulté	Interventions liées à des situations de crise dans le milieu de travail	Identification des risques psycho-sociaux reliés à la pratique de la médecine	Élaboration des meilleures stratégies en santé des médecins	Partage des savoirs en santé des médecins	Soutien à la recherche scientifique en santé des médecins
ACTIVITÉS	Évaluation globale Counseling Référence Soutien à la réadaptation / réintégration au travail	Évaluation de la situation Conseils Aiguillage	Évaluation Conseils Aiguillage Programme de postvention	Priorisation des facteurs de risques selon leur fréquence et la gravité de leur impact	Développement d'approches basées sur la littérature et sur l'expérience acquise au PAMQ afin de prévenir ou de réduire les conséquences liées aux risques psychosociaux	Sensibilisation à l'importance de consulter si besoin Diffusion des connaissances, des avancées de la science (articles, conférences, ateliers, site web) et des meilleures stratégies en santé des médecins	Collaboration avec les chercheurs Réseautage et création de liens entre les chercheurs en santé des médecins Promotion /diffusion

RÉSULTATS IMMÉDIATS	Meilleure connaissance et utilisation des habiletés de résilience
RÉSULTATS À LONG TERME	Amélioration de la qualité des soins aux patients en aidant les médecins à retrouver la santé et optimiser leur fonctionnement professionnel

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Mds - Humains

Rencontre entre deux humains qui sont conscients qu'en médecine, tous vivent

- derrière une façade
- la honte induite par le perfectionnisme
- avec la dureté du jugement envers les autres et **soi-même**

Rôle conseil : liaison

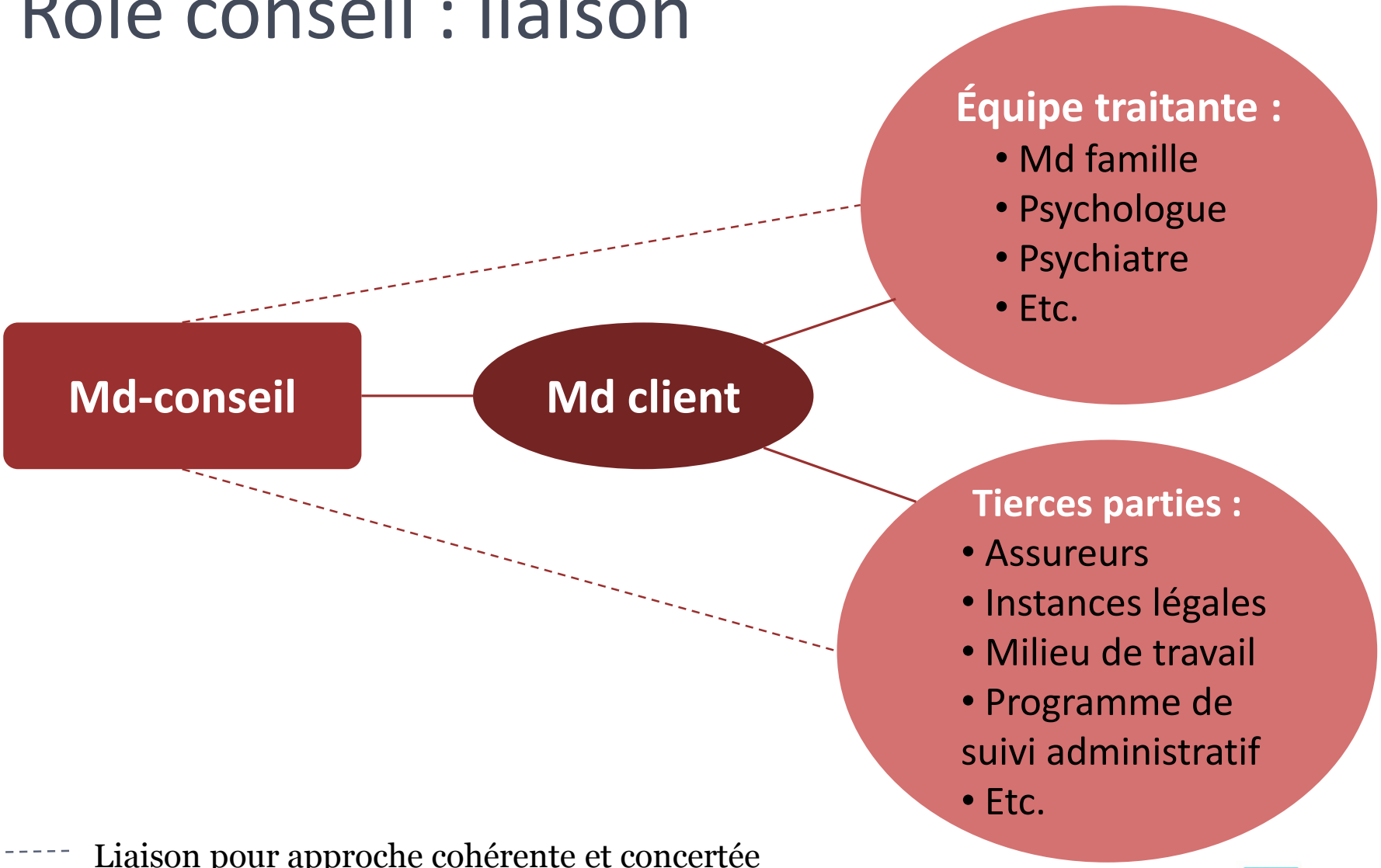

------ Liaison pour approche cohérente et concertée

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Programme d'aide aux médecins du Québec

514-397-0888 ou 1-800-387-4166

info@pamq.org

Site internet « pamq.org »

Facebook « Santé des MDs »

PROGRAMME D'AIDE AUX MÉDECINS DU QUÉBEC

Université de Montréal
et du monde.

SANS OUI C'EST NON!

Sans consentement, c’est une agression!

Équipe du BIMH:
Isabelle Chagnon, directrice
Katy Miron, conseillère
Alain Vienneau, conseiller
Patricia Sfeir, conseillère

Sans consentement, c’est une agression!

BIMH
Bureau d'intervention en matière de harcèlement

SANS OUI C'EST NON!

Mandats du Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH)

Prévention

Intervention suite à un signalement

Accueil et suivi des plaintes formelles

Soutien et accompagnement des personnes et des groupes

En vigueur à partir du 1er août 2019

SANS OUI C'EST NON!

Code de conduite

- Le code de conduite **interdit** à toute personne ayant une **relation pédagogique ou d'autorité** avec un étudiant d'avoir une **relation amoureuse, intime ou sexuelle** avec cet étudiant, et ce, tant que la relation pédagogique ou d'autorité existe entre ces personnes;
- L'obligation de la personne en situation d'autorité ou ayant une relation pédagogique **de déclarer une relation antérieure** à son supérieur immédiat, le doyen ou le directeur de département;
- Les **étudiants** ayant eu une **relation antérieure** avec une personne en autorité ou bien ayant une relation pédagogique **peuvent s'adresser au BIMH**.

Extrait de la politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et violences à caractère sexuel, UdeM Montréal, 2018

Sans consentement, c'est une agression!

BIMH
Bureau d'intervention en matière de harcèlement

Que veut-on dire par **relation pédagogique**?

SANS OUI C'EST NON!

Une **relation pédagogique** existe de facto avec un étudiant dès qu'une personne peut, dans le cadre de ses fonctions à l'Université, avoir une **influence sur le cheminement académique de l'étudiant.**

Exemples propre à médecine:

> Résidents R6 ont une relation pédagogique avec les résidents R3 du même programme. Si une relation intime (amoureuse ou sexuelle) existe ou a existé, le résident R6 a la responsabilité de le nommer à la direction du programme ou au BIMH.

SANS OUI C'EST NON!

Services offerts au BIMH

Formation sur les sujets traitants du harcèlement, climat de travail ou d'étude, violences à caractère sexuel

Service conseil, d'évaluation de situation, et d'élaboration de plan d'intervention lors de signalements

Soutien psychosocial, coaching de personnes lors de la misa en place de stratégies de résolution de problème.

Interventions en résolution de conflit (médiation, facilitation)

Soutien des personnes impliquées lors du traitement des plaintes formelles

Rencontres confidentielles

Sans consentement, c'est une agression!

BIMH
Bureau d'intervention en matière de harcèlement

Accueil des R1

BAER
Dr Ramses Wassef
Mme Isabelle Duchesnay

Faculté de médecine
Université de Montréal et du monde.

Vice-décanat aux études médicales postdoctorales

02 juillet 2019

Faculté de médecine
Université de Montréal
et du monde.

« TOP 10 »
DES MEILLEURS CONSEILS BIEN-ÊTRE

FMRQ ONGLET SANTÉ – BIEN-ÊTRE ET SERVICES ***

1. Consacrez du temps chaque jour, même si ce n’est que 10 minutes, à une activité créative, non liée au travail.

2. Imaginez-vous à 80 ans et demandez-vous quel sera l’impact réel de votre situation actuelle sur votre vie à cet âge.

3. N’abandonnez pas vos passe-temps préférés; la résidence n’est pas une condamnation à la prison.

4. Passez du temps avec votre famille et de vieux amis.

5. Réalisez que vous n’avez pas à plaire à tout le monde.

« TOP 10 »
DES MEILLEURS CONSEILS BIEN-ÊTRE

6. La « sainte trinité » du bien-être quotidien des résidents : du sommeil, de l’exercice et des fruits et des légumes chaque jour.

7. N’ayez pas peur de demander de l’aide et n’attendez pas trop avant de le faire.

8. Trouvez chaque jour au moins une raison d’être reconnaissant.

9. Parlez-vous comme vous parleriez à un ami; ne soyez pas trop sévère envers vous-même!

10. Fixez-vous des limites de temps de travail.

FMRQ **Le Bulletin Stress et épuisement professionnel:**

Comment l'éviter - Comment s'en sortir

BAER

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents

<u>Membres</u>

Ramses Wassef, directeur du BAER

Campus Montréal: Ramses Wassef et Philippe Demers

Campus Mauricie: Andrée Côté et Linda Milette

Adjointe: Isabelle Duchesnay, bureau S-316

BAER

Pour nous rejoindre:

514 343-6603

866-862-5642

Baer@meddir.umontreal.ca

BAER

Tout appel ou courriel est suivi d'une réponse dans les 24 à 48 heures, sauf les fins de semaine et les jours fériés.

Il n'y a pas de prise d'appel ni de courriel les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

UdeM

Services auxquels vous avez accès (entre autres)

CSCP	Santé et consultation psychologique
CÉSAR	Soutien à l’apprentissage
SESH	Soutien en situation de handicap
BIMH	Intervention harcèlement

CSCP

Santé et consultation psychologique

Problèmes d'anxiété
Deuil, dépression
Difficultés dans les relations interpersonnelles
Problèmes reliés aux études
Situations de crise
Difficultés sexuelles
Troubles alimentaires / Nutrition
Questionnement existentiel

www.cscp.umontreal.ca

CÉSAR

Centre étudiant de soutien à la réussite

Gestion du temps

Préparation et passation des examens

Anxiété et réussite

Les meilleures stratégies d’apprentissage

Conciliation études, travail, loisirs, famille, amitiés...

www.cesar.umontreal.ca

SESH

Soutien aux étudiants en situation de handicap

Veiller à la coordination des services offerts aux étudiants en situation de handicap

Informer et conseiller les étudiants en situation de handicap

Promouvoir leurs intérêts

Favoriser leur intégration scolaire

Réf.: Guide d'accompagnement des étudiants en situation de handicap en contexte de stage : www.bsesh.umontreal.ca/documents/Guide_stage.pdf

www.bsesh.umontreal.ca

BIMH

Intervention en matière de harcèlement

Prévenir et intervenir en toute confiance et confidentialité

Procurer de l'information et des conseils confidentiels

Avec l'accord des personnes qui s'adressent au BIMH, faire des démarches auprès des personnes concernées afin de trouver une entente acceptable et intervenir dans leur milieu (médiation, rencontre, formation, intervention de crise)

Acheminer des plaintes formelles

Organiser et participer à des activités d'information, des séances de formation et de sensibilisation.

harcelement.umontreal.ca

Ressources d'aide

Association des médecins résidents de Montréal **amrm-montreal.com**

Faculté de médecine

- Bureau d'aide aux étudiants et résidents - BAER

Université de Montréal

- Services aux étudiants
  - Centre étudiant de soutien à la réussite - CÉSAR
  - Centre de santé et consultation psychologique – CSCP
  - Soutien aux étudiants en situation de handicap - SESH

- Bureau intervention en matière d'intimidation et de harcèlement - BIMH
- Ombudsman **www.ombuds.umontreal.ca**

Ressources d’aide

Fédération des médecins résidents du Québec – FMRQ **www.fmrq.qc.ca**

Programme d’aide aux médecins – PAMQ **www.pamq.org**

Autres :

Association des médecins handicapés du Canada **www.capd.ca**

PRÉSENTATION AUX NOUVEAUX R1

DÉMYSTIFIER LA RÉSIDENCE

Sophie Marcoux (R5 Santé publique et médecine préventive)
Vice-Présidente - Comité 'Bien-Être' des Résidents – AMRM

Virginie Sbeghen (R5 Anesthésiologie)
Vice-Présidente – Comité des Affaires Syndicales - AMRM

2 juillet 2019
Université de Montréal

Université de Montréal

Notre équipe d'aujourd'hui

Virginie Sbeghen
VP – Comité aux Affaires Syndicales
(2017-2019)

Gabriel Lavoie
VP – Comité aux Affaires Syndicales
(2019-2020)

Notre équipe d'aujourd'hui

Sophie Marcoux

VP – Comité Bien-Être

(2018-2019)

Ariane Deneault-Marchand

VP – Comité Bien-Être

(2018-2019)

Présidence de l'AMRM

Marie-Alexandra Campo
Présidente – AMRM
(2018-2019)

Samuel Bergeron
Président – AMRM
(2019-2020)

Plan de la présentation

- Présentation de l'AMRM et la FMRQ
- Rapide survol de l'entente collective
  - Sytème de gardes
  - Journées hors service
- Projet du comité ¨bien-être¨
- Ressources qui vous sont destinées
- Ce qu'on aurait aimé savoir R1...

Association qui représente tous les médecins résidents en formation à l'**Université de Montréal** auprès des instances **hospitalières** et **universitaires** ainsi qu'au point de vue **syndical**

- Regroupe plus de 1000 membres
- 9 membres résidents sur le conseil exécutif
- 25 délégués de toutes les spécialités
- Tente d'améliorer les conditions de formation et de travail des résidents de l'UdeM
- Siège sur plusieurs comités pour veiller à **vos** intérêts (effectifs médicaux, université, FMRQ, etc.)

Syndicat professionnel qui regroupe les associations de médecins résidents des **quatre** facultés de médecine (Montréal, McGill, Sherbrooke et Laval – 3600 membres)

- Emploie 14 employés permanents (non résidents) qui travaillent pour **vous**
- Défend + développe les intérêts économiques, sociaux, académiques et professionnels des résidents
- Responsable de la négociation et l'application de l'entente collective
- Responsable des services financiers + assurances personnelles des résidents

Le comité aux affaires syndicales

- Siège à la fois sur le Comité Exécutif de l'AMRM + participe aux réunions des affaires syndicales de la FMRQ

- **Rôles**:
  - Veiller au respect des conditions de travail
  - Surveiller l'application de l'entente collective de la FMRQ
  - Négocier à chaque 5 ans le renouvellement de l'entente
  - Responsable des affaires légales

Les gardes selon l'entente collective 2015-2021

GARDE DE SOIR ET DE FIN DE SEMAINE DE JOUR EN ÉTABLISSEMENT (ART. 12.09):

- **6 gardes maximum** par 28 jours
- Si 2 gardes dans une même fin de semaine: ne doivent pas dépasser **12 h le samedi** et **14 h le dimanche**
- Repos obligatoire de **8 h** entre deux gardes

* Un **intervalle minimal de 48 h** doit s'écouler entre la fin d'une garde et le début de l'autre. Toutefois, **deux (2) de ces gardes pourront être séparées par un intervalle minimal de 24 h**

Les gardes selon l'entente collective 2015-2021

GARDE DE NUIT EN ÉTABLISSEMENT (ART. 12.10)

- 20 gardes de nuit en établissement **maximum par 28 jours**
- 5 gardes de nuit en établissement consécutives maximum à la suite desquelles il doit y avoir un **repos obligatoire de 48 h**
- **2 fins de semaine de congé par période de 28 jours**

* **Une** alternance possible par **7 jours** entre la garde de nuit en établissement et tout autre horaire de travail

Les gardes selon l'entente collective 2015-2021

CALCUL DU NOMBRE DE GARDES EN CAS DE CONGÉ OU LIBÉRATION (ART. 12.20)

- **Pour les vacances**, si le résident est absent une semaine dans une période :
  - 19 jours disponibles pour faire des gardes X 6 gardes en établissement / 28 jours = **4 gardes maximum** en établissement

- Pour tout **autre journée hors service**, si le résident prend une semaine :
  - 23 jours disponibles X 6 gardes / 28 jours = **5 gardes maximum** en établissement

* L'établissement peut ajouter des **gardes de nuit** à l'horaire du résident puisque le nombre maximal de gardes prévu à l'entente varie selon le type de garde

Journées hors service

Nombre annuel de journées (1er juillet au 30 juin)

20	10	7	9,6
Vacances	Étude	Congrès	Maladie (dont 3 journées personnelles)

Journée Personnelle: Journée hors service prise dans la catégorie ¨maladie¨ sans besoin de justification médicale. Maximum de 3 journées NON consécutives dans l'année.

Report de journées hors service à l'année subséquente

Nombre pouvant être reportées à l'année suivante

10	7	5	0
Vacances	Étude	Congrès	Maladie

Important: *vous ne pouvez PAS vous faire rembourser les journées non prises. Soit vous les accumulez pour l'année suivante (attention au maximum!), soit vous prenez la journée hors service -* ***SINON VOUS LES PERDEZ!***

Les journées ¨maladie¨ n'ayant pas été utilisées sont automatiquement remboursées en début d'année académique suivante par l'agent payeur

L'entente collective de la FMRQ

ENTENTE COLLECTIVE

Pour plus d'information, cliquez sur l'affiche post-négociation pour un sommaire des principaux droits prévus à l'entente collective ou encore cliquez sur le Guide d'interprétation ci-dessous pour consulter les dispositions détaillées en vigueur depuis le 19 juillet 2018.

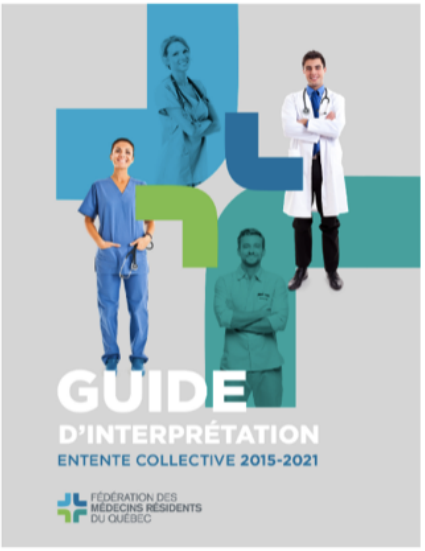

Hyperlien facilement accessible sur le site de la FMRQ

- Google: FMRQ Convention Collective
- http://fmrq.qc.ca/files/documents/f2/b3/2019-01-10-guide-interpr-tation-entente-collective-2015-2021-fr-vf.pdf
- Contacter l'AMRM et la FMRQ n'importe quand!

Prescription pédagogique

Le comité "Bien-être"

- Siège à la fois sur le Comité Exécutif de l'AMRM + participe aux réunions du CBER (comité 'bien-être' des résidents de la FMRQ)

- Rôles:
  - Accompagner les résidents vivant des enjeux 'bien-être' dans les milieux de formation (intimidation, harcèlement, etc.)
  - Organisation de la journée annuelle des médecins résidents de la FMRQ sur une thématique associée au 'bien-être'
  - Participation, instauration et soutien aux divers programmes et activités visant à améliorer la qualité de vie dans les milieux de formation (chantier 'bien-être')
  - Organiser des partenariats 'bien-être'

‘BIEN-ÊTRE’ ≠ YOGA!

- Bien plus que l’organisation d’activités de détente / ludiques…
- Appellation ‘bien-être’: risque de changer sous peu

- **Prendre soin de soi**: une obligation… pour soi et ses collègues!
  1) Code de déontologie: ARTICLE 119 ‘(…) Le médecin doit en outre chercher à venir en aide à un collègue présentant un problème de santé susceptible de porter atteinte à la qualité de son exercice.’

  2) CanMEDS Professionnalisme 4.1: ‘Responsabilité envers soi même, y compris la nécessité de prendre soin de soi, afin de s’occuper des autres’

Les principales ressources à votre disposition

- **AMRM** (nous! Pouvons vous orienter vers la ressource la plus pertinente…)
- FMRQ
- PAMQ : Programme d'aide aux médecins du Québec
- BAER: Bureau d'aide aux externes et résidents de l'UdeM
- BIMH: Bureau d'intervention en matière de harcèlement de l'UdeM

(Et d'autres ressources travaillent pour vous… Exemple: sous-comité bien-être du Comité des études médicales post-doctorales de la faculté, sur lequel nous siégeons)

Participation à la Tournée santé et bien-être des résidents de la FMRQ

- Auditoire : les patrons des différents programmes et UMF/GMF rattachés à l'UdeM (invitation lancée à tous en début d'année via la FMRQ)

- Objectif : discuter et échanger sur les enjeux et les défis de la résidence en 2018-2019 dans un but de sensibilisation

- 20 programmes / GMF / UMF rencontrés
- ≥ 200 patrons/patronnes rencontrés
- Se poursuit en 2019-2020

Rapports de tournée servent à orienter les actions (AMRM, FMRQ, faculté)

Création et mise en branle du projet pilote « Résidents sentinelles »

- Conception du projet et planification pendant l'année 2018-2019 par un sous-comité de résidents de l'AMRM. Modèle de repérage et redirection.

- Lancement du projet pilote : depuis hier!

- Activité de formation en collaboration avec le PAMQ

- Création d'un guide de poche de ressources (disponible sur le site de l'AMRM)

Création et mise en branle du projet pilote « Résidents sentinelles »

Programmes inclus dans le projet pilote (19 résidents au total) :

- Pédiatrie
- Santé publique et médecine préventive
- Urologie
- Orthopédie
- Psychiatrie
- Tronc commun de médecine interne
- Gynéco-obstétrique
- CUMF Sacré-Cœur et Cité-de-la-santé

Guide bien-être du résident

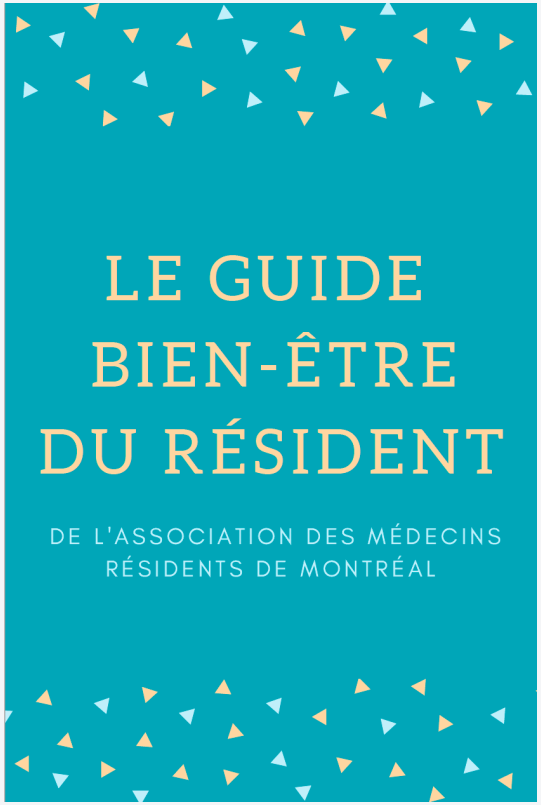

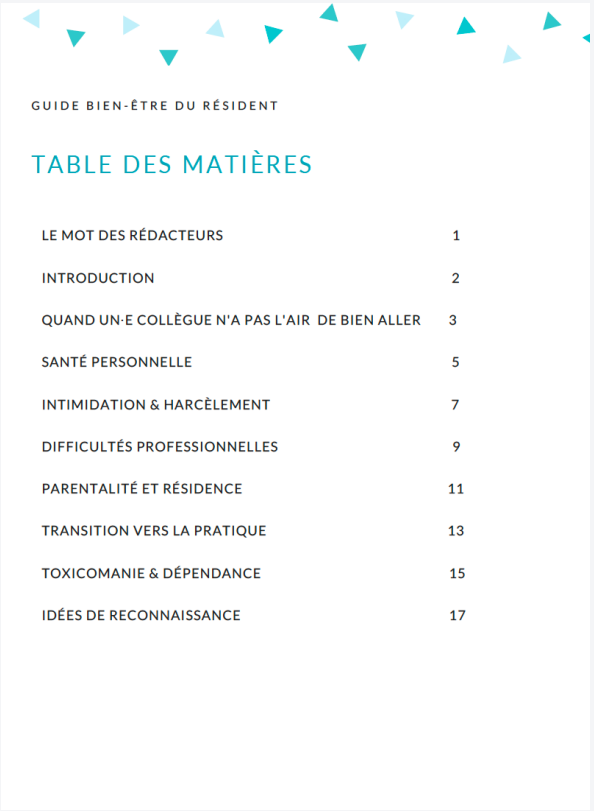

GUIDE BIEN-ÊTRE DU RÉSIDENT

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DES RÉDACTEURS	1
INTRODUCTION	2
QUAND UN·E COLLÈGUE N'A PAS L'AIR DE BIEN ALLER	3
SANTÉ PERSONNELLE	5
INTIMIDATION & HARCÈLEMENT	7
DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES	9
PARENTALITÉ ET RÉSIDENCE	11
TRANSITION VERS LA PRATIQUE	13
TOXICOMANIE & DÉPENDANCE	15
IDÉES DE RECONNAISSANCE	17

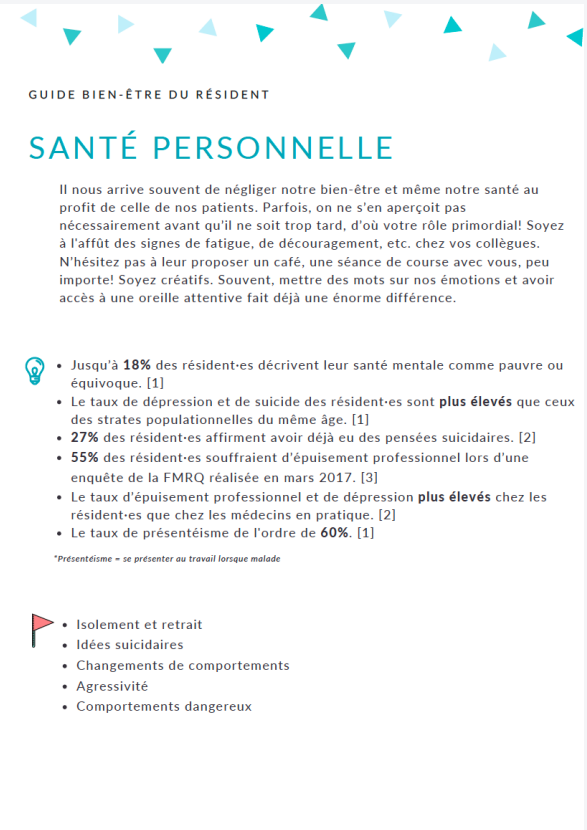

GUIDE BIEN-ÊTRE DU RÉSIDENT

SANTÉ PERSONNELLE

Il nous arrive souvent de négliger notre bien-être et même notre santé au profit de celle de nos patients. Parfois, on ne s'en aperçoit pas nécessairement avant qu'il ne soit trop tard, d'où votre rôle primordial! Soyez à l'affût des signes de fatigue, de découragement, etc. chez vos collègues. N'hésitez pas à leur proposer un café, une séance de course avec vous, peu importe! Soyez créatifs. Souvent, mettre des mots sur nos émotions et avoir accès à une oreille attentive fait déjà une énorme différence.

- Jusqu'à **18%** des résident·es décrivent leur santé mentale comme pauvre ou équivoque. [1]
- Le taux de dépression et de suicide des résident·es sont **plus élevés** que ceux des strates populationnelles du même âge. [1]
- **27%** des résident·es affirment avoir déjà eu des pensées suicidaires. [2]
- **55%** des résident·es souffraient d'épuisement professionnel lors d'une enquête de la FMRQ réalisée en mars 2017. [3]
- Le taux d'épuisement professionnel et de dépression **plus élevés** chez les résident·es que chez les médecins en pratique. [2]
- Le taux de présentéisme de l'ordre de **60%**. [1]

**Présentéisme = se présenter au travail lorsque malade*

- Isolement et retrait
- Idées suicidaires
- Changements de comportements
- Agressivité
- Comportements dangereux

Université de Montréal

Les choses que nous aurions aimé savoir en commençant la résidence...

VACANCES

- Planifier la prise des journées hors service À L'AVANCE (et les utiliser!)

- Y compris les congrès
  - Inscription requise d'avance en général
  - Prix réduit

- Consulter vos séniors pour vous aider la 1ère année de résidence

Les choses que nous aurions aimé savoir en commençant la résidence...

EXAMENS ET FORMATIONS

- Ne pas oublier de s'inscrire aux différents examens/formations OBLIGATOIRES:
  - LMCC II
  - Ateliers d'éthique (organisés par le CPASS)
  - Santé et sécurité / Pédagogie (CPASS)

Les choses que nous aurions aimé savoir en commençant la résidence...

POUR LES PARENTS RÉSIDENTS
(ou si vous le devenez):

- ÉNORMÉMENT d'éléments vous concernent dans l'entente collective – À LIRE
- Prenez contact avec la FMRQ – aide ++ en lien avec salaire RQAP / gardes / retrait

Bref... À retenir!

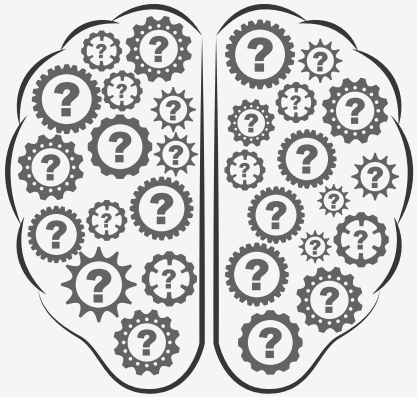

Trop d'info? Vous avez une question? Un doute? Vous êtes perdus? Écrivez-nous!

amrm.infos@gmail.com

Soyez à l'affût des infos!
Page Facebook AMRM et FMRQ
Lisez vos courriels!

AMRM : www.amrm-montreal.com

FMRQ : www.fmrq.qc.ca

Bonne rentrée à tous!

Faculté de médecine

Université de Montréal et du monde.